



Formulaire de remboursement de frais – Médecin invité

A adresser avant le 28 avril 2023

Civilité (Pr, Dr, Mr, Mme) .....

Nom ..... Prénom .....

Adresse d'exercice .....

CP / Ville .....

Téléphone / email .....

Nature des frais

**Taxi ou Parking :**

Date..... de / à ..... Montant : .....

Date..... de / à ..... Montant : .....

NB : les frais de taxi domicile /gare-aéroport (ou parking gare/aéroport), sont remboursés aux frais réels dans la limite de 100 euros l'ensemble de l'Aller/Retour

**Vous êtes venu au congrès en Voiture :**

Trajet de ..... à .....

Trajet de ..... à .....

Remboursement sur la base d'un A/R SNCF 1<sup>ère</sup> classe. Si vous avez un parking, merci de remplir aussi ci-dessus

**Si vous avez enchainé par exemple train et avion, merci de renseigner chaque rubrique**

**Train :**

Trajet aller le .....de ..... à .....

Montant : .....

Trajet retour le .....de ..... à.....

Montant : .....

**Avion :**

Trajet aller le .....de ..... à .....

Montant : .....

Trajet retour le .....de ..... à.....

Montant : .....

**Total à rembourser : .....**

**Les originaux des justificatifs\* , votre RIB et ce formulaire sont à retourner par voie postale avant le 28 avril 2023 à :**

Agence CCC

Congrès du CNCF – 24 et 25 mars 2023 - Avignon

Sophie Godefroy - 24 rue St Victor – 75005 Paris

Pour toute précision : s.godefroy@societeccc.fr

Date + signature du médecin + Cachet

\*NB : selon la réglementation fiscale, seuls les justificatifs de frais ORIGINAUX peuvent donner lieu à remboursement. (billetterie, tickets de taxi ou factures, tickets de parking, etc)

Les avantages dont vous bénéficiez seront rendus publics sur [www.transparence.sante.gouv.fr](http://www.transparence.sante.gouv.fr)

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, l'Agence CCC en qualité de responsable de traitement, sera amenée à effectuer des traitements sur les données renseignées dans ce formulaire pour la finalité suivante : suivi des remboursements de transport dans le cadre du Congrès du CNCF du 24 et 25 mars 2023.

Les données seront conservées le temps nécessaire à l'opération pour laquelle elles ont été collectées et dans le respect de la réglementation en vigueur.